

Les ACI accueillent et font travailler des salariés en insertion rencontrant des difficultés en savoirs de base. Les permanents des ACI ont un rôle primordial à jouer dans le repérage et la mise en place de partenariat avec les structures de lutte contre l'illettrisme pour permettre aux salariés d'être mieux pris en compte dans ce cadre.

Fonctions

EMPLOYEUR	
PRODUCTION	
ACCOMPAGNEMENT	
FORMATION	
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAL	

Objectifs :

- ➔ Mieux connaître le phénomène de l'illettrisme pour savoir le repérer et en parler
- ➔ Créer un partenariat durable entre les chantiers d'insertion et les organismes de formation intervenant dans le champ de l'illettrisme afin d'améliorer la prise en compte des savoirs de base des salariés en insertion

Contenu :

- ➔ Connaître le phénomène de l'illettrisme
- ➔ Savoir le repérer
- ➔ Savoir l'aborder avec les personnes et les accompagner vers une formation
- ➔ Réfléchir sur les liens partenariaux existant localement entre chantiers et organismes de formation
- ➔ Évoquer le rôle du chantier en matière d'illettrisme (repérage, apprentissage)
- ➔ Présenter les pistes de partenariat possibles
- ➔ Construire les bases d'un partenariat centré sur le salarié en situation d'illettrisme

Démarche pédagogique :

- ➔ Apports théoriques
- ➔ Méthodes actives (échanges de pratiques, débats, études de cas, ateliers...)

Documents supports :

- ➔ Guide repères CHANTIER école : chantier-école et situations d'illettrisme
- ➔ Diaporamas
- ➔ CD : "Mallette ressources sur les savoirs de base pour les acteurs de l'insertion"

INTERVENANT(S) :

Marie Villain, Annie Ollivier (formatrices en savoirs de base)

PUBLIC :

Directeurs, encadrants techniques, accompagnateurs et personnel chargé de l'accueil

DURÉE :

2 journées

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

mini 10 personnes, maxi 15 personnes

COÛT ADHÉRENT :

175 €/par jour

COÛT NON ADHÉRENT :

250 €/par jour

À NOTER :

Cette formation s'intègre aux deux premières journées du module de 7 jours